

## SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le XX Septembre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 15      Présents : 13      Votants : 14

Présents :      Didier THIEBAUT – Maire  
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoints.  
Eddy BERNARDI - Michel BERGER - Bernard VETTRAINO - Roger PHILBERT - Karine RODRIGUEZ - Régis MONNIER - Françoise FEY L'HERISSON - Véronique JOLLY – Anne PETITEAUX

Absents excusés :      Jean-Michel ROYER pouvoir à Elodie VIREY  
Bruno FAVIER

M. Bernard VETTRAINO a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

### I. TRAVAUX EN COURS.

#### 1) TRAVAUX ECLUSE.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres faite par le Bureau d'étude BRUGGER- VIARDOT qui faisait suite à la réunion d'ouverture des plis du 22 septembre dernier relative aux travaux de sécurisation du centre bourg, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **RETIENT** l'Entreprise POIRIER pour un montant de 18.159,73 € HT, **DIT** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2014, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### 2) MARQUAGE HORIZONTAL.

Après avoir pris connaissance de l'estimation du marquage horizontal présenté par le Conseil Général - Service Local d'Aménagement de Bar sur Seine et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

**ACCEPTE** l'estimation pour un montant de 1378.62 € TTC  
**DIT** que les crédits sont prévus au budget  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

#### 3) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE ANNEXE ECOLE PRIMAIRE ET GARDERIE.

**M. Jean-Luc GALLEY n'a pas pris part au vote,**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de la salle annexe de l'école primaire et garderie scolaire pour l'accueil des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire et après avoir pris connaissance de plusieurs devis présentés,

Le Conseil Municipal, par **13** voix **POUR**

**RETIENT**

- L'entreprise CHAPUT S.A.S. pour les travaux de peinture d'un montant de 4.377.55 € HT

- L'entreprise Jean-Luc GALLEY pour la réalisation d'un plafond suspendu d'un montant de 2.066,15 € HT et pour la fourniture et pose d'un porte Alu d'un montant de 2493.00 € HT
- L'entreprise EURL VERELEC pour les travaux électriques d'éclairage de la garderie d'un montant de 1267.38 € € HT

**ADOPTÉ** le projet et son financement

**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2014

**SOLLICITE** le concours financier du Conseil Général et l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

**SOLLICITE** également le concours financier du Conseil Général pour les travaux de rénovation de la toiture du local annexe Ecole Primaire réalisés par l'entreprise DESPIERRE René d'un montant de 3584.20 € HT, travaux réalisés en urgence avant la rentrée scolaire pour raison de sécurité.

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à ce dossier

#### **4) CHAPELLE SAINTE BELINE.**

M. le Maire fait lecture à l'assemblée d'un devis de l'entreprise DANGIN pour la rénovation de la façade de la Chapelle Ste Béline pour un montant de 10.848 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise DANGIN pour un montant de 10.848,00 € TTC

**DIT** que les crédits seront prévus au budget

**SOLLICITE** le concours financier du Fonds de Dotation « Landreville Patrimoine et Culture » pour la réalisation de ces travaux s'inscrivant dans le cadre de la valorisation du patrimoine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

## **II. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS.**

### **1. VOIRIE RURALE.**

M. Jean-Luc GALLEY informe l'assemblée que le jalonnage du Chemin du Joncheret a été effectué afin de procéder aux opérations de dérasage. La commission étudie actuellement la possibilité d'échanges de parcelles afin de pouvoir créer un bassin de rétention des eaux pluviales. M. Régis MONNIER s'étonne que le dérasage ne soit pas fait tout de suite.

Par ailleurs, M. Jean-Luc GALLEY indique être toujours dans l'attente du devis de l'entreprise DOSSOT pour les travaux du chemin de Chachigne.

### **2. CCAO.**

M. le Maire convie les membres du Conseil Municipal à la réunion de restitution des travaux relatifs au projet de fusion des intercommunalités qui aura lieu le 07 octobre prochain à la salle polyvalente de Celles-sur-Ource.

## **III. INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) VENTE BEDIER.**

Pour faire suite à la demande de M. BEDIER Francis concernant l'acquisition de terrains jouxtant sa propriété, M. le Maire rappelle aux membres présents que, lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal lui avait proposé une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> à 20 € le m<sup>2</sup> avec frais de bornage et d'acte notarié à sa charge.

Considérant que M. BEDIER Francis a accepté cette proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

**ACCEPTE** de vendre la parcelle AB 234 d'une superficie de 271 m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle AB 849 en alignement avec la parcelle AB 234, au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, tout en sachant que la superficie totale sera déterminée après bornage.

**DIT** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

**CHARGE** le Cabinet Philippon-Privé de procéder au bornage.

**CHARGE** Maître DE VREESE, Notaire à Essoyes d'établir l'acte correspondant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **2) ACQUISITION LOGICIELS HORIZON ON LINE.**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres présents que la Commune a acquis auprès de la Société JVS MAIRISTEM le logiciel Etat-Civil qui aujourd'hui n'est plus adapté à la nouvelle législation et qu'il est souhaitable d'acquérir le logiciel Etat Civil Horizon On-Line

Après lecture de la proposition financière le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, l'acquisition du logiciel Etat Civil Horizon On-Line auprès de la Société JVS MARISTEM pour un montant de 1135.80 € TTC, comprenant :

- Logiciel Horizon On line : 516.60 €
- Reprise des données : 318.00 €
- Formation continue : 190.80 €
- Maintenance des logiciels/an pour un montant annuel de 110.40 €

**DIT** que les crédits seront prévus au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **3) REMBOURSEMENT FRAIS DE REPAS FORMATIONS SAPEURS-POMPIERS.**

Considérant les séances de formation sapeurs-pompiers dispensées par le SDIS suivies par Madame JELMONI Corinne Sapeur-Pompier au CPI de Landreville et l'avance des frais de repas faite par Madame JELMONI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

**DECIDE** de prendre en charge le remboursement des frais de repas occasionnés lors des séances de formation sapeurs-pompiers dispensées par le SDIS sur présentation des factures acquittées par Madame JELMONI Corinne.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **4) VILLAGE FLEURI.**

M. le Maire fait lecture d'un courrier de la Région qui informe la commune de l'obtention de sa première fleur. Il précise que deux panneaux « Village Fleuri » sont offerts à cette occasion et que l'acquisition de panneau supplémentaire est au coût de 85 € unitaire.

Pour le moment, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas acheter de panneau supplémentaire.

## **5) COURRIERS DIVERS.**

.M. le Maire fait lecture de plusieurs courriers :

- Courrier de remerciement du président de la Maison Pour Tous pour le soutien apporté par la municipalité lors des rencontres Cinéma des 8 et 9 Août.
- Courrier d'information de cours de Reyki se déroulant les lundis à la MdA.
- Courrier de la Région Champagne-Ardenne sur les niveaux d'aides apportées au TPE et PME pour la période 2014-2020.
- Courrier relatif au contrôle du Chantier Jeunesse qui a été effectué en juillet dernier.
- Courrier de M. Roger PHILBERT concernant le mauvais état du terrain de foot, de certains poteaux incendie mais aussi demande de renforcement de la prise de terre à l'Espace CHAUSSIN et demande de renseignement sur les activités périscolaires.

## **6) ECOLES.**

M. le Maire communique les effectifs scolaires pour la rentrée 2014-2015, à savoir :

Ecole Maternelle : 32 élèves

Ecole de Loches (CP-CE1) : 17 élèves

Ecole Landreville (CE2-CM1-CM2) : 19 élèves

Il précise également le programme des activités périscolaires des vendredis, le reste de la semaine étant alloué à la garderie et à l'aide aux devoirs. Il informe également les membres du Conseil Municipal qu'une participation forfaitaire de 7 € a été demandée aux parents par tranche de 7 semaines d'activités.

Concernant la cantine, M. le Maire indique que Mme Véronique JOLLY assiste et assure désormais le suivi de la régie des comptes de cantine, conjointement avec Justine FERREIRA.

Mme Elodie VIREY indique que la cantine et la garderie fonctionne très bien. Seul bémol, le mercredi midi où seuls 7 élèves sont inscrits à la cantine, contrairement aux prévisions.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES.**

**1.** Mme Françoise FEY-L'HERISSON demande où en est le dossier de l'Eglise. M. le Maire précise avoir appelé les services de la DRAC qui attendent toujours à ce jour le nouvel état que doit réaliser M. JUVENELLE, architecte.

**2.** M. Régis MONNIER félicite les organisateurs de l'exposition sur la Grande Guerre et remercie les Sapeurs-Pompiers de Landreville pour leur efficacité lors du sinistre incendie chez M. et Mme HOUZELOT. Il demande par ailleurs quand débiteront les travaux de canalisation des eaux pluviales de la rue des Fâches. M. le Maire lui précise qu'ils seront exécutés dès que la convention de passage avec les consorts Vettraino sera signée, Mtre Jean-Michel DE VREESE ayant charge de l'établir.

**3.** M. Bernard VETTRAINO s'indigne qu'il manque un éclairage Rue Collin Monsieur depuis désormais plus d'un an. Il demande également ce qu'il en est du radar pédagogique prévu à l'entrée du village. M. le Maire lui indique que, lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a souhaité étudier la possibilité de l'installation d'un feu rouge en lieu et place.

**4.** M. Jean-Philippe LOUIS-THIVET regrette qu'il n'y ait pas de projets qui se précisent pour les investissements de l'année 2015 et indique que le calendrier des demandes de subventions risquent de repousser ces projets à 2016. Par ailleurs il souhaiterait une étude précise sur l'éventuelle mise en place d'une régulation d'intensité de l'éclairage public afin de faire des économies, voire la mise en place d'ampoules leds.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 10.